

L'ajournement

Je crois que le ministère et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social commettent une grave injustice. Le ministre refuse de prendre ses responsabilités ministérielles au sérieux. Je lui demande d'être juste et honnête; si cela lui est impossible, il devrait démissionner.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, en juin dernier, les dispositions finales sur un régime extraordinaire d'aide aux victimes canadiennes de la thalidomide ont été prises, et c'est avec grand plaisir que je communique à la Chambre de l'information sur la mise en oeuvre de ce régime.

Le régime prévoyait au départ que 4,5 millions de dollars seraient répartis également entre toutes les personnes admissibles et que 4 autres millions seraient versés en fonction des trois catégories d'invalidité.

À ce jour, l'admissibilité de 105 personnes a été confirmée, et le gouvernement a versé à 101 d'entre elles 42 400 \$ chacune.

L'évaluation médicale du niveau d'invalidité progresse bien, car les deux tiers des personnes ont été vues et les autres devraient se soumettre à l'évaluation d'ici à la fin d'avril. Cette étape franchie, les paiements seront calculés et versés.

Malheureusement, certains de ceux qui ont demandé à se prévaloir du régime n'ont pu faire confirmer qu'ils étaient des victimes de la thalidomide. Les critères du programme sont clairs. Il doit y avoir preuve que la mère a consommé du Kevadon ou du Talimol, les deux marques de ce médicament qui étaient disponibles au Canada à l'époque, pendant le premier trimestre de sa grossesse. Il n'y a aucun autre moyen d'établir si une personne est une victime de la thalidomide.

Il y a un certain nombre de façons de vérifier si...
Monsieur le Président, me permettez-vous de conclure ou me dites-vous que je dois m'arrêter?

• (1720)

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous permets de conclure.

M. Reid: Merci, monsieur le Président. Je serai bref.

Quiconque a obtenu une indemnisation du fabricant du médicament a déjà prouvé que sa mère avait consommé de la thalidomide. D'autres personnes ont été identifiées, comme mon collègue l'a dit, au cours d'une grande étude nationale, en 1962-1963.

Le gouvernement a également pris des mesures pour procurer une aide non financière aux victimes de la thalidomide, déboursant jusqu'à un million de dollars pour financer les services qui leur sont nécessaires.

Le régime d'aide extraordinaire est une mesure importante en faveur des victimes canadiennes de ce médicament, et l'application de ce régime va bon train.

L'INDUSTRIE DU GAZ NATUREL

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, le gaz naturel constitue un élément essentiel de l'économie de ma province, ainsi que de l'avenir du Canada sur le plan énergétique. Comme vous le savez, ma région peut compter sur un énorme excédent de gaz naturel qui nous permet d'extraire ce combustible fossile très propre à des fins d'exportation. D'autres projets d'exploitation du gaz sont en cours, et il y a une énorme concurrence entre deux consortiums pour l'obtention des droits de construction d'un nouveau gazoduc reliant l'Alberta au sud-ouest des États-Unis.

Les exportateurs de gaz naturel de notre province ont recours à des pratiques tout à fait équitables dans leurs échanges commerciaux avec nos amis du Sud, et ce depuis le début de l'année dernière. Cependant, ils ont été aux prises en Californie avec certains organismes de réglementation qui n'avaient pas l'intention de jouer franc jeu. En fait, la California Public Utilities Commission a choisi de profiter de nos fournisseurs en les forçant à accepter des contrats d'approvisionnement pour des périodes plus brèves.

En novembre dernier, elle a ordonné à la plus grande entreprise de service public du nord de la Californie, la Pacific Gas and Electric, de résilier ses contrats à long terme avec les producteurs de l'ouest du Canada.

Cela contrevient manifestement à l'article 905 de l'Accord de libre-échange. Je suis intervenu dans cette enceinte le 5 décembre 1991 pour demander au ministre de l'Énergie s'il était d'accord. Il a parlé de conférences de presse conjointes ainsi que de consultations avec les ministres de l'Énergie des provinces de l'Ouest et les représentants américains, mais il ne s'est absolument pas engagé à appuyer les revendications de nos producteurs.

J'ai demandé alors simplement au ministre s'il était prêt à soutenir des groupes comme l'Association pétrolière indépendante du Canada. L'Office national de l'énergie a examiné la question. Pour ma part, j'espérais que, dans ce cas-ci, le ministre et moi pourrions mettre de côté nos divergences politiques. J'ai fait erreur car, lorsque le ministre s'est levé pour répondre à ma ques-